

## **ANNEXE 19**

### **AFFECTATION A TITRE PROVISOIRE SUR DES POSTES A.S.H.**

À l'issue du mouvement à titre définitif, les postes ASH qui n'auront pas été pourvus, seront proposés à titre provisoire pour l'année 2021-2022 à tous les enseignants. Les postes proposés sont, dans la quasi-totalité, destinés à des enseignants travaillant à temps complet. Le principe de l'affectation à titre provisoire sur les postes considérés repose sur l'intérêt du service et la continuité éducative.

Un enseignant nommé à titre définitif sur un poste spécialisé ne peut demander à postuler à titre provisoire sur un poste de même nature/ option.

En cas de demandes multiples sur le même poste (avec avis favorable des IEN), la priorité sera accordée à l'enseignant :

1. Diplômé d'un CAPPEI d'une option différente de celle du poste demandé
2. Ayant exercé dans l'école ou l'établissement en 2020-2021.
3. Les candidatures sont ensuite départagées au barème prévu pour le mouvement des personnels.

#### ***Cas particuliers des personnels souhaitant candidater sur des postes d'enseignants référents (postes à profil)***

Les enseignants spécialisés ou non spécialisés souhaitant exercer des missions de référents à titre provisoire peuvent demander une affectation à titre provisoire sur des postes restés vacants suite au mouvement.

En cas de demandes multiples sur le même poste, les enseignants diplômés d'un CAPPEI seront prioritaires.

Les personnels intéressés doivent prendre rendez-vous pour un entretien,

- Avec l'IEN de leur circonscription
- Avec l'IEN ASH concerné selon le type d'établissement (Cf. annexes 4 et 12)

***Ces demandes d'entretiens doivent avoir été adressées à la circonscription d'exercice pour le 9 avril 2021 dernier délai.***

Les demandes revêtues des avis des 2 IEN concernés seront transmises à la DSDEN 95 (DIPER) par les IEN ASH, avant le 12 mai 2021.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la plate-forme téléphonique le service du mouvement au 01 79 81 22 58 (compléter l'annexe 20).